

QUESTION ORALE DE M. MOHAMED OURIAGHLI, DÉPUTÉ DU GROUPE SOCIALISTE

À **MME BARBARA TRACHTE**, MINISTRE-PRESIDENTE EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTE & **M. ALAIN MARON**, CHARGÉ DE LA SANTE AU SEIN DU COLLÈGE DE LA **COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE** et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
Concernant « **Sensibilisation à la maladie de Parkinson** »

Bruxelles, le 28 février 2023

Madame la Ministre-Présidente,
Monsieur le Ministre,

La Journée Mondiale de la maladie de Parkinson a lieu le 11 avril. Cette maladie neurologique chronique dégénérative concernerait environ 40.000 belges. On a tendance à croire que c'est une maladie sénile mais elle se fait malheureusement moins rare avant l'âge de 45 ans.

La maladie de Parkinson est la deuxième des maladies neurodégénératives les plus fréquentes dans le monde après la maladie d'Alzheimer. Affectant le système nerveux central, elle est responsable de troubles progressifs : mouvements ralentis, tremblements, rigidité, troubles psychiques, etc... Ses causes sont mal connues et il n'existe pour l'heure pas de traitement curatif, les traitements médicamenteux restent encore purement symptomatiques.

Parkinson réduit lentement mais sûrement la mobilité, c'est une maladie invalidante avec laquelle il faut apprendre à vivre. Mais Parkinson n'est pas une condamnation à mort mais une condamnation à vie où la qualité de vie du malade repose notamment sur la solidarité. L'attention qui lui est portée me semble être en-deçà des besoins, c'est pourquoi il me semble opportun de mettre en lumière cette date symbolique que représente le 11 avril et de vous poser les quelques questions qui suivent :

- D'abord, 40.000 personnes souffriraient de Parkinson en Belgique. Disposez-vous de chiffres plus précis sur le nombre de bruxellois atteints de cette maladie ?
- Le service Phare est-il sollicité par les personnes atteintes de Parkinson ? Le cas échéant, à quelle fréquence et pour quel(s) service(s) ?

- Pourriez-vous me préciser les mesures et les moyens que vous mettez en œuvre au niveau de la COCOF pour diffuser une information efficace destinée à sensibiliser la population sur la maladie-même ? Des communications existent-elles pour avertir les bruxellois sur les gestes qui permettent de venir en aide aux parkinsoniens victimes de crises de raideurs de leurs membres pouvant par exemple les handicaper dans des lieux publics ? Quelle est la place accordée à cette maladie dans vos plans de promotion de la santé et programmes de prévention ?
- Vos services prévoient-ils habituellement - d'initiative ou en soutien - des communications ou actions positives pour la Journée internationale du 11 avril symbolisée notamment par la diffusion d'une image de tulipe, symbole de solidarité envers les malades de Parkinson.
- Enfin, cette maladie a-t-elle déjà fait l'objet de discussions au sein de la CIM Santé ? Si tel n'est pas le cas, trouveriez-vous opportun de soulever ce point lors d'une future rencontre avec vos homologues ?

Je vous remercie pour vos éléments de réponse.



Mohamed Ouriaghli,
Député PS